

Domaines de résultats initiaux du GCF

Le présent document est tel qu'adopté par le Conseil et figure à l'annexe I de la décision B.05/03, paragraphe (e).



- (a) Conception et planification des villes pour soutenir les efforts d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique ;
- (b) Efficacité énergétique des bâtiments et des appareils électroménagers ;
- (c) Efficacité énergétique des procédés industriels ;
- (d) Transports à faibles émissions de carbone ;
- (e) Accès à l'énergie à faible émission de carbone ;
- (f) Production d'électricité à faible émission de carbone, à petite, moyenne et grande échelle ;
- (g) Gestion durable de l'utilisation des terres pour soutenir les efforts d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique ;
- (h) Gestion durable des forêts pour soutenir les mesures d'atténuation et d'adaptation, comprenant le reboisement et la réduction de la dégradation des aires forestières ;
- (i) Mise en œuvre du REDD+ ;
- (j) Activités d'adaptation pour réduire les vulnérabilités liées au climat ;
- (k) Sélection d'activités phares¹ touchant aux domaines de résultats en matière d'adaptation ;
- (l) Préparation et renforcement des capacités pour les activités d'adaptation et d'atténuation ;
- (m) Intensification d'actions d'adaptation effectives au niveau communautaire (CBA) ;
- (n) Soutien de la coordination de services publics tels que les « pôles de connaissances ».

¹ À définir par le Conseil. Il peut s'agir, par exemple, de réduire l'importante vulnérabilité des femmes et des enfants lors des catastrophes ; d'accroître la résilience des personnes dans les plaines inondables très peuplées ; de mettre en place des infrastructures axées sur l'adaptation ; de créer des mécanismes efficaces de répartition des risques, incluant des mécanismes d'assurance ; et d'encourager le recours à des mesures d'adaptation fondées sur les écosystèmes.

This document was translated from English. The English version of this document shall be the authoritative version of this document for all purposes. In the event of a conflict between the English version and any translation of this document, the English version shall prevail.

Ce document a été traduit de l'anglais. La version anglaise du présent document est la version qui fait foi à toutes fins utiles. En cas de divergence entre la version en anglais et toute version traduite de ce document, c'est la version originale en anglais qui prévaudra.



GREEN
CLIMATE
FUND